



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL SELON LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS PORTANT LE NUMÉRO 109-2022

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 7 octobre 2024 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande d'usage conditionnel conformément au Règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 109-2022, pour la propriété sise au 31, chemin Thom à La Pêche connue sous le lot 4 454 230 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'usage conditionnel d'hébergement touristique de type « Établissement de résidence principale » conformément aux dispositions de la réglementation municipale d'urbanisme.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 22^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre (2024).

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 août 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
Directrice générale adjointe



La Pêche

Lot 4 454 230
31, chemin Thom

